

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 157G Subvention à l'Association Française pour la Lecture (93300 Aubervilliers).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros à l'« Association française pour la lecture » (AFL) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6^è Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7 500 euros est attribuée à l'« Association française pour la lecture » (AFL), (Astre X02918 – Simpa 19692 dossier n°2012_01265).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2012 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.